

Règlement

Article 1 – Organisation

Le lycée Odilon Redon organise le 3ème "Défi d'Odilon Redon" le dimanche 15 Mai 2016 à Saint Laurent Médoc.

Deux trails, de 5,5 km (le "Petit Défi") et 15 km (le "grand Défi"), auront lieu sur des chemins peu vallonnés à travers les forêts.

Le nombre de places est limité à 500 participants.

Article 2 – Formalités d'inscription

Informations et inscriptions à l'avance (carte ou chèque) sur le site <http://ledefidodilonredon.fr>.

Frais d'inscriptions à la course :

- élèves du lycée Odilon Redon : gratuit, mais préinscription obligatoire avant le 8 Mai 2016.
- tous les autres participants (adultes ou pas) au Petit Défi : avant le 8 mai 2016 (courrier ou internet) 7 € ; sur place 9 €
- tous les autres participants (adultes ou pas) au Grand Défi : avant le 8 mai 2016 (courrier ou internet) 12 € ; sur place 15 €

Tout règlement par chèque sera libellé à l'ordre de "ADOR" (Association pour le Défi d'Odilon Redon)

Tout participant à la course devra présenter obligatoirement l'un des documents suivant :

- une licence valide FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running).
- une licence valide d'une fédération agréée portant la mention athlétisme, course à pieds, ou triathlon.
- une licence valide FFTriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL.
- un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Article 3 - Responsabilité

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 4 – Droit à l'image

L'engagement au "Défi d'Odilon Redon" implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée de 5 ans.

Article 5 – Vie privée

Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 11/01/1978, l'organisateur signale par ce règlement qu'un fichier contenant les d'informations personnelles fournies par les inscrits sera établi. Ces informations pourront être communiquées sur le site du "Défi d'Odilon Redon", et sur le site de la FFA.

Article 6 – Respect de l'environnement

Les participants doivent respecter la nature. Des poubelles sont disposées sur le parcours près des ravitaillements.

En dehors des zones de ravitaillement, où un ramassage sera effectué, tout participant jetant un déchet sur le parcours sera mis hors course par les organisateurs.

Article 7 – Programme

- Retrait des dossards à partir de 8h jusqu'à 9h15 (Grand Défi) ou jusqu'à 9h30 (Petit Défi) à l'école de Saint Laurent Médoc
- 9h30 : Départ du "Grand Défi"
- 10h00 : Départ du "petit Défi"
- 10h30 à 11h30 : animations réalisées par les élèves de la MDL du lycée Odilon Redon
- 11h30 : cérémonie des récompenses

Article 8 - Catégories

Cadets (1999 et 2000), Juniors (1998 - 1999), Espoirs (1994 - 1996), Seniors (1977 - 1993), Vétérans 1 (1967 - 1976), Vétérans 2 (1957 - 1966), Vétérans 3 (1947 - 1956), Vétérans 4 (1937 - 1946), Vétérans 5 (1927 - 1936)

2 catégories spécifiques : "Lycéens" et "Personnel du lycée"

Compte tenu des parcours, l'épreuve n'est pas accessible aux fauteuils roulants.

Article 9 – Ravitaillement

"Petit Défi" : 1 poste de ravitaillement disposé à l'arrivée.

"Grand Défi" : 3 postes de ravitaillements disposés km 3,8 ; km 11,1 ; et à l'arrivée.

Article 10 – Chronométrage, classements et récompenses

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé.

Récompenses Scratch : 3 premières femmes, 3 premiers hommes

Récompenses catégories : 3 premières et 3 premiers de chaque catégorie

1 T-shirt aux 50 premiers inscrits de chaque course

A tous les participants adultes hommes : une bouteille de vin

A toutes les participantes adultes femmes : une composition en chocolat

A tous les jeunes : un cadeau surprise

Article 11 – Halte Garderie

Possibilité d'accueillir gratuitement les enfants (4 à 10 ans) des participants entre 8h30 et 12h30. Le nombre de places est limité à 30 enfants, une réservation est conseillée. Informations et inscriptions sur le site <http://ledefidodilonredon.fr>.